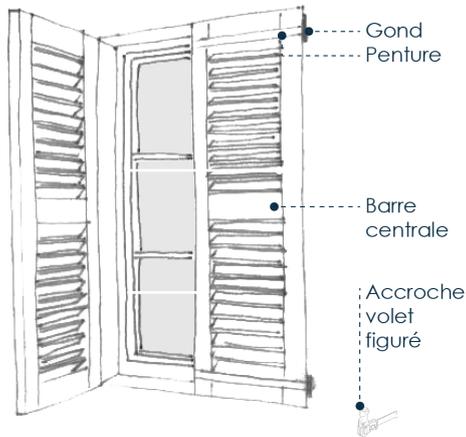


Les volets

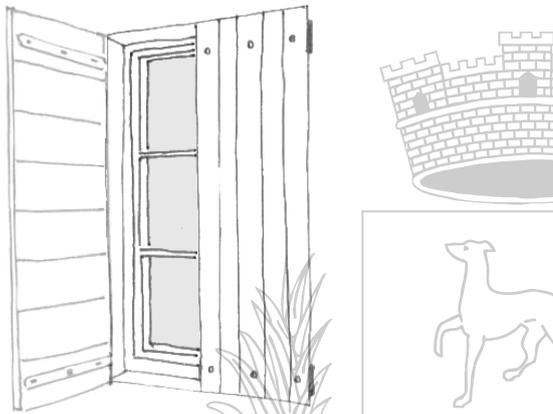
Les volets sont des éléments caractéristiques de l'habitat traditionnel et du paysage urbain de nos centres anciens. Ouverts, fermés ou entrebâillés, pleins ou à persiennes, les volets animent les façades et les rues en leur apportant relief et couleur.



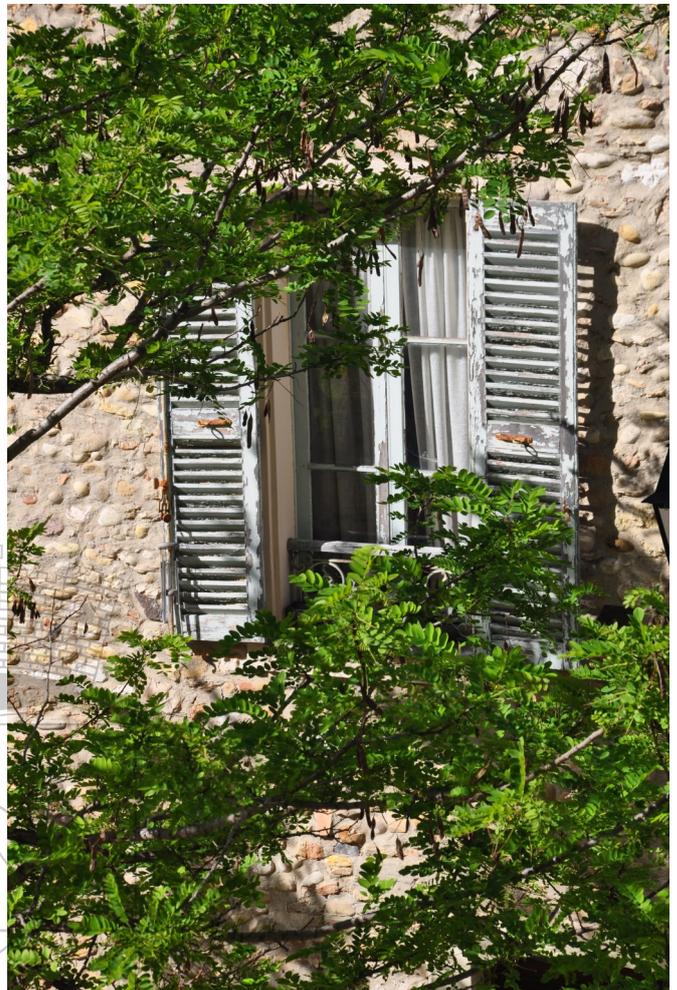
Volets à persiennes à la provençale



Volets à lames croisées



Les types de volets



Les volets

Les volets, au même titre que les fenêtres, sont partie intégrante de la composition et de l'ordonnement des façades. Ils assurent un rôle de décoration indissociable de l'enduit de façade, contribuant ainsi à l'animation des fronts bâtis. Par leurs formes, leurs types, leurs aspects, ils sont liés à l'architecture, à l'époque et à la région de construction de l'édifice.

Traditionnellement construits en bois, les volets sont toujours protégés par une peinture. Constitués d'un ou deux battants en fonction de la largeur de la fenêtre, ils sont généralement conçus pour être rabattus contre la façade. Outre leur fonction de protection de l'intimité domestique ou contre les effractions, ils ont pour rôle de faire l'obscurité et de filtrer la lumière: c'est l'occultation des baies. Les volets ont également une fonction générale d'isolation contre le froid, la chaleur, le bruit mais aussi contre le vent et les courants d'air.

A Cagnes-sur-Mer on observe des volets pleins et des volets à persiennes, fixes et orientables ou basculantes.

Faire les bons choix

Il convient d'évaluer l'intérêt de remplacer les volets traditionnels en bois : en plus de leurs qualités esthétiques, ils apportent plus de confort au logement que des volets roulants (interdits) par exemple. Consultez un professionnel qualifié (artisan menuisier ou architecte) pour vous accompagner dans vos choix.

Privilégiez la conservation et la restauration des volets anciens: décapage, ponçage, réparation ponctuelle et peinture. La plupart des dégradations mineures des volets en bois peuvent être réparées, sans nécessiter un remplacement complet.

Si un remplacement à neuf s'impose, veillez à conserver des volets battants en bois là où ils existaient et puisque les volets caractérisent fortement le bâti à l'échelle de la rue, remplacez-les à l'identique (dessin, section, matériaux, ferrures...)

Les anciennes ferrures et pentures existantes peuvent être restaurées et réemployées sur les volets neufs, pour conserver leur caractère d'origine et pour les adapter plus facilement aux gonds existants sans nécessiter de nouveaux scellements en façade.

Suivant les usages traditionnels, les ferrures et pentures seront peintes de la même couleur que le volet.

Dans tous les cas, maintenez et restaurez l'unité des volets sur l'ensemble de la façade (forme, matière, couleur) pour respecter sa composition d'origine et préserver son harmonie.

Faire les bons choix

Techniquement et esthétiquement, le bois est le matériau le plus compatible avec le bâti ancien. Il permet d'obtenir des formes, profils et proportions d'aspects identiques aux volets anciens. Il permet d'adapter facilement les volets neufs aux irrégularités des baies et de respecter le caractère d'origine de la construction.

Le bois doit toujours être protégé par une peinture microporeuse. Son coloris vous permettra de singulariser votre maison tout en participant à l'harmonie de la rue. Choisissez une couleur en accord avec les menuiseries des fenêtres et des portes pour mettre en valeur l'unité de la façade.

Interdit au PLUm sous peine d'astreinte:

Ne pas mettre en œuvre des volets aux dimensions standards qui ne correspondent pas aux dimensions et à la forme de la baie. Les volets doivent s'adapter parfaitement, notamment lorsque la baie présente un linteau cintré.

Les volets dits à l'américaine aux lames plus fines sont plus tardifs et étrangers à la typologie locale. Ils sont interdits, tout comme les volets roulants.



Accroche volet figuré



Energie & Climat

Les portes et volets contribuent aussi à l'isolation de la maison et au confort, été comme hiver. Le volet en bois, matériau renouvelable et totalement recyclable, répond au besoin contemporain d'une isolation thermique et phonique performante.

En été : Fermer les volets le jour pour limiter les apports solaires et protéger les ouvertures des rayons de soleil, et fermer toutes les fenêtres quand l'air extérieur est plus chaud que l'air intérieur.

En Hiver : Penser à fermer les volets la nuit pour limiter les déperditions thermiques. Ouvrir les volets le jour pour favoriser la récupération des apports solaires gratuits.

La réglementation thermique relative aux interventions sur des bâtiments existants impose le maintien ou le remplacement des dispositifs de fermeture et protection solaire extérieurs existants. Dans le cas d'un remplacement de protections solaires mobiles, celles-ci doivent conduire à un facteur solaire inférieur ou égal à 0,15 (article 10 de l'arrêté du 3 mai 2007 relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des bâtiments existants modifié par l'arrêté de 22 mars 2017 – art.3).

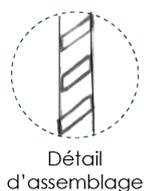
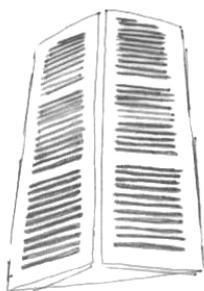


Patrimoine

A partir du XVIII^e siècle, le volet extérieur se rabattant contre le mur, ou "contrevent", commence à se développer en alternative ou en complément du volet intérieur toujours en usage. Ce n'est qu'au milieu du XVIII^e siècle que le volet à persiennes fait son apparition et devient un nouvel élément constitutif du décor de la façade.

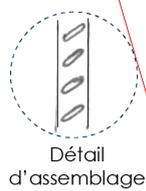
Les persiennes sont devenues caractéristiques des villes et villages du sud de la France parce qu'elles sont bien adaptées à son climat. En été, elles présentent l'avantage de protéger les pièces du rayonnement solaire direct, tout en permettant une ventilation intérieure naturelle et un apport de lumière. On trouve parfois des persiennes dites «à l'italienne» possédant une partie inférieure s'ouvrant en projection.

Volets persiennés à lames rases



Détail d'assemblage

Volets persiennés à lames à l'américaine



Détail d'assemblage

Les types de persiennes

U S A G E
INTERDIT
DANS LES
CENTRES
ANCIENS



Point réglementaire

Les travaux de remplacement ou de modification de volets existants ainsi que les travaux de pose de volets neufs peuvent modifier l'aspect extérieur d'un bâtiment. A ce titre ils doivent faire l'objet d'une déclaration préalable en mairie avant toute exécution.

En restauration ou en réhabilitation, privilégier toujours la conservation et la restauration des volets.

Les ouvertures pourront occulter par des volets battants : **volets à persiennes à lames rases** ou volets à lames croisés dits aussi «volets provençaux». Les volets seront **en bois**. En étage ils seront persiennés à lames rases et pleins sans écharpes au RDC. Les volets pliants, à cadre ou à barres et écharpes sont interdits. Ces derniers, appelés communément volets en «Z» sont des modèles rapportés du sud-ouest et d'Espagne qui n'ont pas leur place à Cagnes. **Les volets roulants, les éléments en PVC ou aluminium, sont interdits.** Le blanc, les couleurs vives et les finitions d'aspect brillant sont proscrits.

→ Toutes les informations réglementaires sont à retrouver dans le règlement et au cahier des prescriptions architecturales du PLUm.

EN COMPLEMENT DE LA FICHE 06



04 **Modénatures et encadrements**



05 **Les fenêtres**



17 **La couleur**



18 **Les palettes de couleurs**

POUR ALLER PLUS LOIN



01 **Les façades enduites**



02 **Les finitions d'enduits**



07 **Les portes**

+ Lexique technique

La ville de Cagnes-sur-Mer met ces fiches conseils à votre disposition pour vous guider dans vos travaux.

Chaque intervention sur les façades de nos centres anciens et urbains compte et participe à l'harmonie du paysage urbain. Au cœur du Haut-de-Cagnes, l'intérêt particulier et l'intérêt général doivent être conjugués pour créer le cadre de vie que nous recherchons tous.

Ces fiches ont pour but d'aider chaque particulier dans ses projets en permettant d'allier qualité architecturale et environnementale avec la préservation et la valorisation du patrimoine architectural, urbain et paysager cagnois.

LES FICHES CONSEILS PATRIMOINE DE CAGNES-SUR-MER

- 01 | Les façades enduites
- 02 | Les finitions d'enduits
- 03 | Murs en galets hourdés
- 04 | Modénatures et encadrements
- 05 | Les fenêtres
- 06 | Les volets
- 07 | Les portes
- 08 | Les ferronneries
- 09 | Les clôtures
- 10 | Devant la maison
- 11 | Pavages et calades
- 12 | Toitures en tuiles canal
- 13 | Les débords de toiture
- 14 | Devantures commerciales en feuillure
- 15 | Les enseignes
- 16 | Intégration des éléments techniques
- 17 | La couleur
- 18 | Les palettes de couleurs

> à télécharger sur le site de la **Ville de Cagnes-sur-Mer**
www.cagnes-sur-mer.fr

Pour en savoir plus

Renseignements par téléphone au Service Droit des Sols – Habitat
au 04 93 22 19 45



Ville de Cagnes-sur-Mer